

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE606

présenté par
Mme Bregeon, rapporteure

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination juridique.